

Paul MARTEL, *Les conventions entre actionnaires : une approche pratique*, 8<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002, 476 pages, ISBN 2-920831-87-9

Aziz SAHEB-ETTABA, *La protection juridique de l'environnement marin dans le cadre du transport maritime de substances nocives et potentiellement dangereuses*, Collection CDACI, Montréal, Thémis, 1999, 194 pages, ISBN 2-89400-125-8

Carmelle Salomon-Labbé

Volume 32, numéro 4, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027579ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027579ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Salomon-Labbé, C. (2002). Compte rendu de [Paul MARTEL, *Les conventions entre actionnaires : une approche pratique*, 8<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002, 476 pages, ISBN 2-920831-87-9 / Aziz SAHEB-ETTABA, *La protection juridique de l'environnement marin dans le cadre du transport maritime de substances nocives et potentiellement dangereuses*, Collection CDACI, Montréal, Thémis, 1999, 194 pages, ISBN 2-89400-125-8]. *Revue générale de droit*, 32(4), 1019–1022. <https://doi.org/10.7202/1027579ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**Paul MARTEL, *Les conventions entre actionnaires : une approche pratique*, 8<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002, 476 pages, ISBN 2-920831-87-9.**

M<sup>e</sup> Paul Martel, avec la collaboration de M<sup>e</sup> Luc Martel, vient de livrer la 8<sup>e</sup> édition revue et augmentée du manuel titré *Les conventions entre actionnaires*. Ce manuel s'adresse aux praticiens spécialisés en droit corporatif.

La 8<sup>e</sup> édition diffère de la 7<sup>e</sup> en trois points. Une disquette accompagne maintenant la version papier. Quant à la présentation du livre, contrairement aux éditions précédentes, cette dernière édition comporte une reliure cartonnée. Pour ce qui est de son contenu, l'ouvrage contient des renseignements à jour au 1<sup>er</sup> février 2002. La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ayant subi des modifications en novembre 2001, les lecteurs bénéficieront d'un ouvrage actualisé qui tient compte des nouveautés en matière jurisprudentielle et législative.

Avant d'entamer l'étude des conventions entre actionnaires, le lecteur peut, à titre de rappel, consulter la section intitulée « Remarques générales », car elle renferme quelques notions élémentaires et conseils pratiques. Quels buts doivent viser les actionnaires lorsqu'ils élaborent une telle convention? Quelle forme doit prendre la convention? S'agit-il d'un contrat de société, d'un *joint-venture* ou d'un contrat d'adhésion?

M<sup>e</sup> Paul Martel répond d'emblée à toutes ces questions.

La première partie porte sur les clauses relatives à l'achat et à la vente des actions d'une compagnie. L'auteur discute brièvement de la légalité de ces clauses, des buts qu'elles doivent viser, de leur impact fiscal et de leur opposabilité aux tiers. Parmi les clauses et notions examinées sous ce titre, citons le droit de premier refus, la clause *shotgun*, la clause d'évaluation des actions, les clauses de paiement des actions, les clauses d'assurance et de protection, les clauses d'achat d'actions par la compagnie, puis les clauses pénales. En règle générale, chaque clause fait l'objet d'un chapitre distinct.

La deuxième partie de l'ouvrage traite des clauses de société, de vote et d'administration. Elle se divise en trois chapitres et examine successivement les clauses dites de société, de vote et d'administration. Les clauses de société concernent notamment la participation des actionnaires dans le financement et l'opération de la compagnie. M<sup>e</sup> Martel poursuit son étude en traitant, au deuxième chapitre, des dispositions relatives au droit de vote des actionnaires détenteurs d'actions votantes. Les conventions comportant de telles dispositions visent normalement à protéger les actionnaires minoritaires, mais il arrive parfois qu'elles prévoient un moyen pour dénouer une impasse aux assemblées des

actionnaires. Le troisième chapitre examine les clauses relatives à l'administration de la compagnie ainsi que les conventions unanimes des actionnaires.

Quant à la troisième partie, elle contient 12 formules de conventions mises à la disposition du lecteur qui souhaite s'en inspirer pour rédiger des conventions d'actionnaires.

Les mérites de ce manuel sont multiples. D'abord, au terme de chaque chapitre, le lecteur a le loisir de consulter plusieurs modèles de formules correspondant au type de clause traitée précédemment. Ensuite, une section entière du manuel renferme d'autres modèles de formules qui fournissent au praticien un outil de référence supplémentaire. En plus, une disquette qui contient l'ensemble des clauses types accompagne ce manuel. Finalement, l'auteur ne borne pas son étude en examinant uniquement les lois corporatives, il introduit également quelques notions découlant du droit commun, du droit des assurances et du droit fiscal. La fiscalité étant intimement liée au domaine du droit corporatif, il est agréable de voir que *Conventions entre actionnaires* ne néglige aucunement cette réalité.

Somme toute, cette nouvelle édition, grâce à ses conseils, mises en garde et formules, répond indubitablement aux besoins des praticiens en droit des compagnies.

**Carmelle SALOMON-LABBÉ**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

**Aziz SAHEB-ETTABA, *La protection juridique de l'environnement marin dans le cadre du transport maritime de substances nocives et potentiellement dangereuses*, Collection CDACI, Montréal, Thémis, 1999, 194 pages, ISBN 2-89400-125-8.**

L'ouvrage de M<sup>e</sup> Aziz Saheb-Ettaba, conseillère juridique au ministère des Pêches et des Océans, porte sur la protection juridique de l'environnement marin dans le cadre du transport maritime de substances nocives et potentiellement dangereuses (ci-après SNPД). La protection de l'environnement marin étant un thème vaste, l'auteure a choisi de le circonscrire en traitant spécifiquement des mesures juridiques afférentes à la pollution accidentelle par les navires transportant des SNPД.

L'introduction pose la problématique en relatant divers cas de pollution des eaux par le déversement de produits chimiques, puis en expliquant en quoi il importe de préserver les océans. Un bref exposé sur les fonctions des océans dans l'écosystème marin et une synthèse sur les conséquences que peuvent engendrer le déversement de produits chimiques dans le milieu marin, voilà également ce que comprend la partie introductive.

Au seuil du chapitre préliminaire, M<sup>e</sup> Saheb-Ettaba sensibilise le lecteur en relatant quelques faits historiques sur des accidents maritimes survenus au fil des ans. Ainsi, par ces exemples, le profane en matière de pollution marine

peut, d'une part, évaluer l'ampleur du problème et, d'autre part, s'informer des divers types de dommages que causent les accidents maritimes. De plus, une section de ce chapitre est consacrée au rôle que jouent l'industrie chimique et celle du transport de SNPD dans l'économie canadienne.

Après avoir sensibilisé le lecteur à l'étendue du problème, l'auteure traite, dès la première partie, de l'état du droit en matière de pollution maritime. Le droit international public ainsi que le droit interne canadien font l'objet d'une analyse distincte. Dans un premier temps, M<sup>e</sup> Saheb-Ettaba examine les instruments juridiques émanant de la branche du droit international. Par souci d'espace, elle n'analyse que les dispositions importantes tirées des codes, conventions, traités et conférences qui concernent notamment le droit de la navigation, la pollution des mers par les navires, le transport des marchandises dangereuses, l'indemnisation des victimes et la responsabilité des propriétaires de navires. Par conséquent, les ententes dont l'objectif est de mettre fin à la pollution des océans et de protéger l'environnement océanique ainsi que les divers instruments juridiques adoptés sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (connue sous l'appellation « l'OMI ») occupent une place considérable dans cette partie. Dans un deuxième temps, l'auteure expose l'arsenal de la législation canadienne. À cette fin, ce chapitre s'ouvre sur un bref rappel des principes de droit constitutionnel canadien relatifs au partage des compétences en ma-

tière de navigation et de l'environnement marin. Elle insiste, en sus, sur les principes régissant le régime de responsabilité en common law tels que les principes de *nuisance*, *trespass* et *negligence* de même que sur la jurisprudence afférente au transport de matières dangereuses.

En 1996, une convention fut adoptée dans le dessein de combler une lacune juridique en matière de protection de l'environnement marin. Bien que cette convention ne soit pas encore en vigueur, elle fait l'objet d'une analyse dans la deuxième partie de la publication. Le premier chapitre trace l'histoire des travaux ayant mené à son adoption, alors que le deuxième chapitre étudie la convention. L'analyse de la convention porte sur les composantes et aspects suivants : le champ d'application de la convention, les diverses définitions qu'elle renferme, le régime de responsabilité établie, le système d'indemnisation prévu, le Fonds SNPD institué, les délais de prescription pour intenter une action conformément aux règles de la convention, la compétence des tribunaux appelés à trancher un litige impliquant des États membres de la convention. C'est par une section intitulée « Les perspectives d'avenir » que l'auteure clôt cette partie. Elle expose les vertus de la convention tout en soulevant des questions fort pertinentes, mais dont la formulation trahit un certain scepticisme quant à la mise en œuvre de ladite convention.

L'auteure entretient son lecteur, à la troisième partie, des carences dont souffre la législation internationale. Outre l'étude des

lacunes et vides juridiques, les difficultés susceptibles de nuire à la mise en œuvre efficace de ces divers instruments sont également examinées. La définition de certains termes, la méthode d'évaluation monétaire du dommage écologique, la question de savoir qui peut ester en justice et recueillir les indemnités allouées, puis la protection de la haute mer constituent quelques-uns des écueils mentionnés. En sus, une analyse des problèmes perçus du point de vue des juristes et des capitaines de bateau complète cette dernière partie. La mise en œuvre des conventions internationales étant une affaire qui relève du droit interne de chaque État membre des conventions, cela aussi représente un point sensible.

M<sup>e</sup> Saheb-Ettaba offre, en conclusion, une réflexion fort à propos dont l'essence vise à conscientiser le lecteur sur la réalité économique et juridique que l'on peut exprimer en ces termes : Comment obtenir un consensus, à l'ère de la mondialisation, entre

les partisans de la liberté de navigation à des fins commerciales et les protecteurs de l'environnement marin?

Cette œuvre possède la qualité d'exposer son lecteur aux difficultés que doivent élucider les juristes. La nécessité de protéger le milieu marin, d'une part, et le besoin de poursuivre les activités commerciales, d'autre part, constituent un dilemme que les juristes tentent de traiter en formant un cadre juridique qui saura répondre simultanément à ces deux besoins.

Qu'il soit étudiant, juriste, professeur ou environnementaliste, le lecteur trouvera certainement un intérêt en cette matière, puisque la protection juridique de l'environnement est un sujet d'actualité.

**Çarmelle SALOMON-LABBÉ**  
**Étudiante à la**  
**Faculté de droit**  
**de l'Université**  
**d'Ottawa**